L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE. [illegible] $12 [illegible] $5 [illegible] sans donner [illegible]

ANNONCES. Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible]

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux [illegible] ne sont pas de la ligne de leurs affaires [illegible]

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis [illegible] l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.
Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas.—Le steamer BATESVILLE, capitaine [illegible] Labarthe, partira pour le port [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.

POUR LES ATTAKAPAS—Le [illegible] WAVERLY, capitaine S. T. Smith, [illegible] DARBY & TREMOULET, ou à CHARLES DEBLANC.

[illegible] J. M. SCOTT [illegible] BELLE CREOLE [illegible]

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA. [illegible] BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. Baird. [illegible] W. H. AVERY

POUR LA BALIZE [illegible] MUSIC [illegible] JAMES LAROSE, 77 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE. [illegible] FAME, capitaine A. Durès [illegible] BEAUD & LANDRY, 34 Bienville.

[illegible] ENTREPRISE [illegible] ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.—Partant demain [illegible] navire paquebot ST. MARY, capitaine R. W. Foster [illegible] J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—La barque THE [illegible] J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK. Le navire paquebot CLINTON, capt. B. Ingersoll [illegible] J. E. WOODRUFF, 60, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson.—Le [illegible] CHARWARD, capitaine Harward, [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp. 13 av

POUR BOSTON. Le navire A1 MIDDLE[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON.—Chargé en au Freeport—Le navire CH. CARROLL, capitaine B. Foster, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser RICKER & PEARSON, 62 Camp

POUR BOSTON.—Le beau navire SUFFOLK [illegible] partira sous peu [illegible] RICKER & PEARSON, 62, Camp

POUR BOSTON. Le navire [illegible] partira incessamment [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR LA HAVANE.—Le beau brick fin P. SOULE, doublé en cuivre, capitaine [illegible] J. ALEXANDER, 24 Commune

POUR KINGSTON. Jamaïque.—Passage [illegible] le brick TARANTO, capitaine [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le brick fin voilier MANCHESTER, capitaine Tyler, partira sous peu [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE. Passage seulement—Le navire LIVERPOOL, capitaine Davenport [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE. La barque BRIGHTON [illegible] partira immédiatement [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire ELIZA LEDBETTER, capitaine Day, partira sous peu [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capt. Ch. Owen, partira incessamment [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Partant le 20 avril [illegible] RUBICON, capt. Thomp[illegible] L. H. GALE, 93 Commune

[illegible] ODD FELLOW, capitaine McKay [illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp

[illegible] LIVERPOOL [illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

Le navire RIALTO, de Boston, [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

La barque LUBECK, de Lubeck, venant de Bordeaux, [illegible] 13 avril

Le capitaine ni le consignataire de la barque LUBECK ne seront responsables d'aucune dette que pourra contracter l'équipage de ce navire.
13 avril G. M. LUCAS, 30 Bienville

Le navire HUGUENOT, capt. Hale, de New-York, débarque son chargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
13 av J. E. WOODRUFF, 60, Camp.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK.
Rue du Cirque No. 209, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue [illegible] No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à 5 heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., agens en coton et négociants commissionnaires, No. 81, rue du Canal, Nouvelle Orléans. 30 nov

A LOUER—Livrable le 1er mai—La belle MAISON haute, située rue Bourgogne, entre Dumaine et St. Philippe, présentement occupée par Thos. Barrett, Esq. Cette maison se compose de sept grandes pièces, trois cabinets et une galerie vitrée. Elle a un beau corridor avec porte-cochère, une vaste cour bien briquetée, cuisine, cave, chambres à domestiques, écurie, &c., tous dans un parfait état. L'eau est conduite par les "water works" jusqu'au premier étage.
S'adresser au No. 21, Vieille Levée. 7 av

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clôre diverses factures, par HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.
25 mars

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 16 AVRIL 1846.

NAVIRES A VAPEUR TRANSATLANTIQUES.—Le comité pour le service des postes, à la Chambre des Représentans, a présenté un rapport très intéressant sur l'établissement d'un service de navires à vapeur à travers l'Atlantique. Ce rapport, dont nous devons un exemplaire à l'obligeante attention de notre représentant M. E. La Sere, approuve les suggestions faites par le directeur général des postes. Il pense qu'un service semi-mensuel des navires à vapeur entre New York et Brême, touchant à Cowes (Ile de Wight), couvrirait immédiatement ses dépenses, et ne manquerait pas, dès qu'il serait organisé complètement, de donner des bénéfices à l'administration des postes. Cette ligne aurait d'abord l'avantage d'établir une correspondance directe avec l'Allemagne et l'Europe Septentrionale, qui contient une population de cent vingt millions; elle aurait aussi la chance d'avoir les dépêches et les lettres pour l'Asie, aussitôt que sera achevée la ligne continue de chemins de fer qui doit relier le port de Brême avec la mer Adriatique: les lettres iront en soixante heures de Brême à Trieste. Il faut remarquer en outre que cette communication directe aurait pour effet d'activer la correspondance entre les émigrants allemands et leurs relations Européennes: le résultat ultérieur serait une augmentation de l'émigration allemande. De 1832 à 1846, il s'est embarqué à Brême 181,819 individus qui sont venus s'établir aux Etats-Unis. L'émigration annuelle de Brême est de beaucoup plus considérable que celle des autres ports de la même région.

Mais ce n'est là que la moindre considération en faveur de cette ligne: elle développera promptement les relations des Etats-Unis avec le Nord de l'Europe; elle ouvrira de nouveaux marchés à notre coton; elle donnera aux habitans de l'Europe Septentrionale des renseignements exacts et vrais sur nos marchés, nos ressources et nos institutions. Ces renseignemens ne lui arrivent jusqu'à présent que par l'Angleterre; et la presse anglaise ne se gêne pas pour les présenter au point de vue qui lui convient le mieux. Toute relation directe est préférable, surtout parce qu'on arrive bien vite à se connaître réellement.

Le rapport, après avoir fait valoir ces considérations et les avoir accompagnées de détails statistiques, finit en déclarant que Brême lui paraît le meilleur point de départ qu'on puisse choisir en Europe. On y reçoit les lettres de Pétersbourg en soixante-huit heures, de Vienne en trente-six heures, et de Berlin en quatorze heures. Cowes n'est pas moins heureusement choisi comme port de relâche; le port est bon; il est à trois heures de Londres, à dix-huit heures de Paris. C'est sans contredit le meilleur endroit qu'on puisse choisir pour lutter sans désavantage contre la ligne anglaise de Liverpool à Boston. Le rapport conclut donc en faveur de l'adoption du projet dont les bases ont été jetées par le Directeur général des Postes; et demande que le comité des voies et moyens soit chargé de présenter un bill à cet effet.

Un incident assez extraordinaire s'est produit hier à la séance du Sénat. Un honorable membre ayant fait observer que plusieurs votes semblaient avoir été donnés sous l'influence de parti, on a cru devoir protester contre son assertion.

Au milieu des explications données à ce sujet, M. Durant se lève et déclare ne pas comprendre que l'on se défende d'une chose toute simple, toute naturelle; il ne comprend pas qu'il en puisse être autrement; pour son compte il déclare hautement qu'il n'a jamais donné et qu'il ne donnera point à l'avenir, dans le Sénat, un seul vote qui ne soit dicté par l'esprit de parti.

Nous sommes loin de partager, à cet égard, la manière de voir de M. Durant; mais on ne saurait s'empêcher d'applaudir à sa franchise. Avec lui on sait du moins à quoi s'en tenir.

Le *Courrier* a beau dire, il est duement atteint et convaincu de contradiction; ses paroles sont-là; et toutes les arguties du monde ne sauraient prévaloir contre un fait bien établi.

☞ D'après un avis du maître de poste de cette ville, la malle de l'Est sera fermée, à l'avenir, à onze heures.

Les nouvelles que doit apporter le steamer Unicorn, sont attendues avec impatience.

Théâtre d'Orléans.

A chaque nouvelle représentation, les *Martyrs* de Donizetti, gagnent dans l'estime du public. C'est un de ces opéras qu'on éprouve le besoin de revoir; une de ces partitions dont il faut savourer à loisir les beautés. Aussi la foule se presse-t-elle dans la Salle d'Orléans, toutes les fois que les *Martyrs* paraissent sur l'affiche. Ce soir encore, le théâtre sera comble, si les indications ne sont point trompeuses.

M. Leopold de Meyer donne ce soir son premier concert à la Salle du Bataillon Washington. Cette simple annonce suffira pour guider de ce côté tous ceux qui sont curieux d'entendre le célèbre pianiste, et le nombre en est grand. Tous les morceaux qu'il doit exécuter, sont nouveaux pour nous, si notre mémoire ne nous trompe point. Une improvisation sur des airs Russes, le Carnaval de Venise, une fantaisie sur Lucrezia Borgia et la marche d'Isly qui doit être une digne sœur de la marche Marocaine que l'on a tant prisée, voilà quels sont les morceaux qui forment la base d'une soirée dans laquelle M. Léopold de Meyer sera assisté par M. Guillmette, déjà fort avantageusement connu par un premier concert. M. Léopold de Meyer, dans ses concerts, se donne un luxe de grand artiste: il joue sur des pianos à lui, des pianos fabriqués pour lui par Erard, et qu'il transporte dans ses voyages. Il est sûr ainsi de posséder tous ses avantages: car il connait toutes les ressources de ses beaux instruments; il sait ce qu'il peut leur demander; il en est le maître dans la plus complète acception du mot; il est toujours sûr qu'ils produiront les effets qu'il en attend. C'est beaucoup que d'avoir une pareille certitude.

Chronique Locale.

Pendant deux jours, nous avons eu un froid vif comme on en a quelquefois au cœur de l'hiver. La température s'est, heureusement, pour les enrhumés, considérablement adoucie.

COUR CRIMINELLE.—James Jones, accusé de s'être introduit dans une maison pour y voler, le 3 mars dernier, a été mis en jugement et trouvé coupable.

La presse doit de la reconnaissance au général Lewis, le nouveau shérif, qui a eu la bonne idée de donner aux rapporteurs des journaux une place convenable à la Cour Criminelle.

LEGISLATURE D'ETAT.
15 avril 1846.

SENAT.—M. Hunter présente une résolution portant que chaque jour de séance, à dix heures du matin, le secrétaire fera l'appel nominal et insérera au procès verbal le nom des présens et des absens.

On met en discussion le bill relatif au salaire de l'imprimeur de l'Etat. La première section abroge toutes les lois antérieures relatives à l'imprimeur.—Mais après discussion on adopte un amendement qui ne fait porter l'abrogation que sur les lois relatives au salaire. La section ainsi amendée est adoptée par la voix prépondérante du président. La seconde section contenant la base détaillée des prix à accorder est aussi adoptée après une longue et vive discussion.

M. Adams propose un amendement portant qu'en tout cas, les dépenses de la présente session ne pourront pas excéder $8000. M. Kenner soutient cet amendement qui est combattu par MM. Durant, Nicholas et Soulé, et finalement repoussé.

Les sections 3 et 4 sont aussi adoptées avec de très légers amendemens et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.—Une nouvelle pétition dirigée contre les lois relatives aux pilotes est soumise à la Chambre par M. Smith est renvoyée au comité de commerce.

M. Ogden des Rapides présente une résolution portant que les deux chambres siégeront aussi le soir.

M. Farrar a rarement vu les séances de nuit produire un bon résultat. Il vaudrait mieux se réunir à 9 heures et siéger jusqu'à 4 heures. M. Shieds parle dans le même sens, ainsi que M. Newport. La discussion se prolonge encore, après quoi l'amendement est déposé sur le bureau.

Newport présente une résolution à l'effet d'ajourner la législature à partir du 15 mai prochain, mais il la retire peu après.

L'orateur soumet à la Chambre des résolutions du Conseil de la 3me. Municipalité protestant contre l'extension du port de manière à comprendre Lafayette. M. Ogden d'Orléans présente des résolutions de même nature adoptées par le Conseil de la Première Municipalité. L'impression de ces résolutions est ordonnée ainsi que le renvoi au comité qui est chargé de s'occuper de cet objet.

M. Farrar présente une pétition pour l'émancipation d'un mineur.—Renvoyée à un comité spécial.

M. McVea présente une résolution portant que tous bills ayant pour but de mettre à exécution les dispositions de la nouvelle Constitution auront la préférence sur toute autre chose.

M. Kelly présente une résolution des habitans du 4e district, se plaignant de l'inexécution de la loi qui leur accordait un nouvel alderman. Il demande ensuite à présenter un acte ordonnant au maire de faire tenir une nouvelle élection dans le 4e district.

Après une réponse de M. Bullitt la Chambre refuse de suspendre les réglemens pour s'occuper de ce bill.

M. Carrigan présente une résolution nommant un comité de 5 membres chargé de s'enquérir du meilleur mode de mettre à exécution l'intention de la Législature qui a accordé un alderman additionnel au 4e district.—Repoussé.

M. Shields, au nom du comité des améliorations intérieures, soumet de nouveau, avec amendements, le bill relatif à la séparation des compagnies Lafourche et Terrebonne et du canal Barataria et Lafourche.

M. Carrigan, au nom du comité des réclamations, présente un bill pour venir au secours de la compagnie d'Assurance de l'Océan.

M. Gilbert, au nom des relations fédérales, présente un acte cédant aux Etats-Unis le droit de juridiction sur les emplacements des forts Jackson, St. Phillip, Pike; Wood, Batterie Bienvenu, fort Dupré et sur les terres près du dit [illegible] Proctor sur le lac Borgne.—Adopté.

On ajoute une prorogation de temps au comité chargé d'examiner le bill ayant pour but d'égaliser la représentation municipale.

M. Tuomey, au nom du comité judiciaire, soumet à la Chambre l'acte abolissant la Cour d'Erreurs en matière criminelle et chargeant la Cour Suprême de ses fonctions. L'impression en est ordonnée et il est mis à l'ordre du jour de mercredi.

M. Moïse soumet un acte régularisant les appels dans les affaires criminelles pour la paroisse d'Orléans.

M. Vason, au nom du comité judiciaire, soumet un bill donnant de nouvelles garanties aux créanciers en cas de cession frauduleuse de propriété.

M. Gilbert, au nom du même comité, fait son rapport sur un bill affranchissant certaines paroisses de l'obligation de faire publier leurs annonces légales en français.

La Chambre reprend la discussion du bill établissant la sous-trésorerie. Après quelque discussion on adopte l'amendement substitutif de M. Farrar, portant que le gouverneur sera autorisé, sur la représentation du trésorier, à retirer de la Banque les fonds de l'Etat lorsqu'il croira que la Banque ne présente pas une garantie suffisante.

La 12e section oblige le trésorier à fournir à l'auditeur un inventaire de ses livres et papiers. Adoptée.

La 13e, affranchit le trésorier des devoirs qui sont attribués à l'auditeur. La 14e ordonne l'ouverture d'un nouveau jeu de livres. La 15e fixe le salaire du trésorier à $4,000. Adopté.

La 16e section porte que l'auditeur sera nommé par le gouverneur pour deux ans. M. Texada demande qu'il soit élu par le peuple. Une motion de déposer cet amendement est repoussée. M. Campbell propose qu'il soit élu par la législature—déposée sur le bureau. L'amendement de M. Texada est enfin adopté par 36 contre 31.

Les autres sections définissant les fonctions de l'auditeur sont successivement adoptées—et son salaire fixé à $3,000.

CONGRÈS.
Séance du 7 avril 1846.

SENAT.—M. Webster continue son discours, commencé hier. Pour répondre à quelques remarques peu bienveillantes, il résume l'historique de la négociation relative à la délimitation des frontières et prouve que le traité de Washington est fort avantageux aux Etats-Unis. Passant ensuite aux questions de la Caroline et de M. McLeod, il établit qu'à ce sujet encore l'administration dont il faisait partie a fait tout ce qu'il était possible de faire et obtenu tout ce qu'humainement il était possible d'obtenir.

Il répond ensuite à quelques observations de M. Dix de New York et à un discours de M. Ingersoll, dans la Chambre. Relativement à ce dernier surtout, sa réplique a été très vive. Il a déclaré les assertions de M. Ingersoll de faussetés. Il ne sait pas bien d'ailleurs, si ces calomnies doivent être attribuées à la méchanceté de M. Ingersoll ou à l'épaisseur de son intelligence qui ne savait pas distinguer la vérité de l'erreur. Après le tour de M. Ingersoll, est venu celui de M. Dickenson de New York, qui avait reproduit les assertions du premier. La fin de ce discours, extrêmement remarquable, a tenu toute la séance. M. Dickenson avait la parole lorsque le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE.—On reprend la discussion du bill relatif à la route de Cumberland. Après une longue discussion, après le rejet de plusieurs amendemens et l'adoption de plusieurs autres, après un grand nombre de motions et de contre motion de toute nature, le bill est enfin rejeté au vote définitif: 17 oui, 106 non.

La Chambre met ensuite en délibération le bill créant un régiment de carabiniers à cheval et pourvoyant à l'érection des postes militaires sur la route de l'Orégon. Là-dessus il s'élève une très vive discussion qui dure jusqu'à la fin de la séance.

HAVANE.

Par le *P. Soulé*, capitaine Delvaille, arrivé hier, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 8. Nous n'y trouvons rien d'important.

Nous voyons dans *El Faro Industrial* du 8, le récit d'un très fâcheux accident qui était arrivé la veille. Une négresse esclave de l'alcade mayor, D. Fernando de O'Reilly, s'était jetée de la terrasse de la maison en bas. Dans sa chute elle avait rencontré une des barres de fer qui traversent la rue en quelques endroits et s'était en quelque sorte pliée en deux sur cette barre, dont un bout était sorti du mur par la violence du choc, et avait fini par tomber dans la rue. Elle n'avait pas survécu une demi heure à cette épouvantable chute. On pense que la malheureuse était atteinte d'aliénation mentale.

Il y a eu le 4, un incendie au village de Santa-Cruz, qui a dévoré de huit à dix maisons, avec une grande quantité de marchandises.

Le Diario de la Habana parle d'un tremblement de terre qui a eu lieu le 23. Il y a eu plusieurs secousses; mais pas assez fortes pour produire du dommage. On en a donc été quitte pour la peur.

MEXIQUE.

Un supplément du *Faro* annonce l'arrivée à la Havane du général Almonte, ex ministre des affaires étrangères, qui se rend en Angleterre chargé d'une mission diplomatique.

Le même journal donne aussi des nouvelles du Mexique, mais qui ne sont qu'une reproduction de celles que nous avions déjà reçues par voie directe.

Les pertes occasionnées par les dernières inondations sont incalculables. Les journaux du Nord disent que les pertes éprouvées dans l'Etat du Maine seul excéderont un million de piastres.

Télégraphe Magnétique.—On va s'occuper immédiatement de l'établissement de la ligne télégraphique entre New-York et Albany. On pense qu'elle sera en pleine activité l'été prochain. On doit aussi établir à temps pour la saison des eaux une autre ligne entre Troy et Saratoga.

La ligne de Boston à New-York sera prête le 1er mai. Celle de Philadelphie va de New-York jusqu'à la ville de Jersey. On pense que le 1er mai la ligne s'étendra de Boston à Washington.

ELECTION DU CONNECTICUT.—*Le Journal du Commerce* publie des retours presques complets de l'élection du Connecticut. Les candidats pour gouverneur étaient Clark Bessel whig, et Isaac Toncey locofoco. Les retours actuels donnent à Bessel une majorité de 1716—976 voix perdues. L'an dernier, le vote des locantés donnait une majorité whig de 3261. Il serait possible que les voix perdues fussent assez nombreuses pour empêcher aucun des candidats d'avoir la majorité absolue nécessaire pour qu'il y ait élection, mais les deux chambres de la législature sont whigs à une grande majorité, et le gouverneur sera également whig sans aucun doute.

Il paraît d'ailleurs que la politique se trouve, dans cette élection, subordonnée dans beaucoup de localités à une question de tempérance, celle de savoir si l'on doit ou non permettre la vente des liqueurs spiritueuses en détail.

L'adoption par la Chambre des Représentans au Congrès, du bill de sous-trésorerie, paraît avoir affecté considérablement le marché monétaire à New-York et à Philadelphie. On craint que cette mesure, si elle est définitivement adoptée, ne produise les plus désastreuses conséquences sur les affaires.

Le brick North Star, capitaine Sylvestre, parti de Boston pour Savannah le 24 février avec un chargement de glace, n'est jamais arrivé à sa destination et l'on n'en a jamais entendu parler.

HAÏTI.—Le *Courier & Enquirer* du 7 donne quelques nouvelles de Sto-Domingo; d'après le dire du capitaine Treu du navire Majestic, la situation est représentée comme étant à très peu de chose près dans le même état, sauf la jalousie croissante entre les nègres et les blancs.

La marine des Dominicains, suivant le capitaine True, est dans le plus déplorable état. Les batimens sont montés par des hommes enrôlés de force, mal payés et plus mal vêtus.

Une jeune femme nommée Sarah L. Adams, s'est coupé le cou avec un rasoir.
[N. Y. Courier & Enquirer.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.
INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL.
Séance de lundi, le 13 avril 1846.

Le conseil s'est réuni ce jour conformément à la loi.

Membres présents, l'honorable G. W. Lewis, Président du Conseil; MM. F. B. Bernard, F. L. Nicomède, Thomas Boyland, François Siewerson, Duvernay Farrar, P. Wiltz et Théodule Livaudais.

Le journal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Sur motion de M. Wiltz le fauteuil nomme un comité de trois membres pour examiner les qualifications des membres élus du premier district.

MM. Wiltz, Farrar et Livaudais sont nommés de ce comité.

Après quelques instans de recès, M. Wiltz rapporteur de ce comité, soumet le rapport suivant, qui est adopté.

Le comité nommé à l'effet de vérifier l'élection de MM. F. L. Nicomède et F. B. Bernard, membres élus du premier district a l'honneur de rapporter que ces Messieurs possèdent toutes les qualifications voulues par la loi pour siéger dans ce conseil.
P. S. WILTZ,
D. FARRAR,
T. LIVAUDAIS.

Sur motion du même membre, le fauteuil nomme un comité de 3 membres pour examiner les qualifications de MM. Thomas Boylan et François Siewerson, membres élus du 3me district.

Le président nomme de ce comité MM. Wiltz, Nicomède et Bernard.

Après quelques instans de recès, M. Wiltz soumet le rapport suivant qui est adopté:

Le comité nommé à l'effet d'examiner les qualifications de MM. Thomas Boylan et François Siewerson, membres élus du 2d. district, a l'honneur de rapporter que ces Messieurs possèdent toutes les qualifications voulues par la loi pour siéger dans le conseil.
P. S. WILTZ,
F. L. NICOMEDE,
F. B. BERNARD.

Sur motion de M. Nicomède le fauteuil nomme un comité de 3 membres pour examiner les qualifications des membres élus des 3me et 4me districts.

MM. Nicomède, Boylan et Siewerson sont nommés de ce comité.

Après quelques instans de recès, M. Nicomède, rapporteur de ce comité soumet le rapport suivant qui est adopté:

Le comité nommé à l'effet d'examiner les qualifications de MM. Duvernay Farrar et P. S. Wiltz, membres élus du 3me district, et de M. Théodule Livaudais membre élu du 4me district, a l'honneur de vous rapporter que ces Messieurs possèdent toutes les qualifications voulues par la loi pour siéger dans ce conseil.

Sur motion de M. Boylan, M. John E. Layet, le secrétaire actuel, est nommé "*provisoirement*" secrétaire du conseil jusqu'au second lundi de mai.

M. Wiltz fait la motion que le président du Conseil nomme les comités permanens; après quelques débats, cette motion est rejetée.

M. Farrar fait alors la motion de renvoyer la nomination de ces comités à la séance prochaine. Cette motion est adoptée.

M. Livaudais présente la résolution suivante:

Résolu que "l'ordonnance concernant les animaux épaves dans les limites de la municipalité No 3," adopté le 9 mars 1846, soit et demeure abrogée.

M. Wiltz a présenté comme amendement la résolution suivante:

Résolu de plus que le trésorier est et demeure autorisé à payer sur le mandat du maire, à M. Manuel Prados la somme de cent quatre-vingt piastres ($180) pour une année de loyer de l'écurie louée à bail pour une année par le dit Prados, en vertu de la dite ordonnance.

Après quelques détails sur l'adoption de l'amendement présenté par M. Wiltz, l'appel nominal a été demandé et il a paru que M. Wiltz avait voté dans l'affirmative, 1 oui, et MM. Nicomède, Bernard, Boylan, Siewerson, Farrar et Livaudais dans la négative, 6 non; conséquemment le dit amendement a été déposé sur le bureau.

Sur motion de M. Livaudais, la résolution présentée par lui a été adoptée.

M. Bernard a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées:

Résolu que le trésorier est et demeure requis de fournir [à la prochaine] séance du Conseil, à chacun des membres, une liste de tous les officiers de cette municipalité depuis le recorder jusqu'à la police de nuit aussi bien que des officiers de la maison de force ainsi que leurs salaires respectifs.

Résolu de plus que le trésorier est requis de fournir à chacun des membres du Conseil un état approximatif des dépenses probables de l'année fiscale commençant le 13 avril 1846.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante:

Résolu qu'à partir du 1er juin 1846, le salaire des officiers et employés de cette municipalité sera comme suit:

Le Recorder,	$1100 par an
Le Secrétaire du Recorder et du Conseil,	1000 "
Le Trésorier,	1200 "
Le Commis du Trésorier,	480 "
Le voyer,	800 "
Les commissaires de police et du marché, (chacun)	480 "
Le capitaine de la garde,	800 "
Le 1er lieutenant do.	600 "
Le 2nd do et geôlier,	540 "

Les gardes de jour et de nuit, $30 par mois.
Les collecteurs des taxes, 4 pour cent sur le montant collecté.

Le même membre a demandé que le Conseil se dispense de ses réglements. Sur cette demande, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Wiltz et Livaudais avaient voté dans l'affirmative, 2 oui, et MM. Nicomède, Bernard, Siewerson, Boylan et Farrar, dans la négative, 5 non. Conséquemment la dite demande a été rejetée, et la résolution déposée sur le bureau.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante:

Résolu qu'à partir du 1er mai 1846, le nombre des hommes employés dans la police du jour sera réduit à six, et celui des gardes de nuit à vingt, nonobstant toutes ordonnances à ce contraire.

Sur l'adoption de cette résolution, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Wiltz et Livaudais avaient voté dans l'affirmative, 2 oui, et MM. Bernard, Nicomède, Siewerson, Boylan et Farrar dans la négative, 5 non. Conséquemment la résolution a été rejetée.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante:

Résolu que le comité de contrôle de la voirie est et demeure requis de s'entendre avec la Compagnie de desséchement, afin d'obtenir de la dite Compagnie la cession définitive des machines, canaux d'égouts, &c. qu'elle possède dans la 3me Municipalité, et qu'il sera du devoir du dit comité de faire son rapport à la prochaine séance du Conseil.

M. Farrar a fait la motion d'effacer les mots "Comité de contrôle de la voirie" et d'y substituer les mots "un comité spécial composé de quatre membres". Cette motion ayant prévalu, la résolution telle qu'amendée a été adoptée.

Le président a nommé MM. Nicomède, Siewerson, Farrar et Livaudais, membres du dit comité.

M. Wiltz a présenté la résolution suivante, laquelle sur motion, et après dispensation des régles, a été adoptée:

Résolu que le trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du Maire, à M. Geo. Broux, pour réparations de la machine à vapeur, $14 00

Lecture a été faite d'une lettre de M. B. Beauregard, informant le Conseil qu'il y a devant la Chambre des Représentans de l'Etat, une résolution tendant à obtenir du Congrès des Etats-Unis l'extension du port de la Nouvelle Orléans, jusqu'à la ville de Lafayette, et offrant de défendre les intérêts de la municipalité.

M. Siewerson a présenté le préambule et les résolutions qui suivent, lesquels ont été, sur motion de M. Wiltz, adoptés à l'unanimité:

Attendu qu'il y a devant la *Législature*, une série de résolutions, enjoignant à nos Sénateurs et Représentans au Congrès des Etats-Unis, de faire tous leurs efforts pour obtenir l'extension du port de la Nouvelle Orléans de manière à y inclure la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, et

Attendu que le Conseil de la Troisième Municipalité désire protéger les droits des propriétaires de sa dite municipalité, au nom duquel il est aujourd'hui assemblé, ledit Conseil proteste solennellement contre l'extension du port et contre l'adoption des résolutions précitées, et en conséquence, adopte les résolutions suivantes, savoir:

Résolu que le Conseil de cette Municipalité a appris avec peine que certaines résolutions, requérant nos sénateurs et représentans au Congrès de faire tous leurs efforts pour obtenir l'extension du port de la Nouvelle Orléans, de manière à y inclure la ville de Lafayette, sont devant la Législature, résolutions dont l'adoption réduirait de beaucoup la valeur des propriétés de cette municipalité, et entraînerait la ruine de ses habitans; nous protestons solennellement contre l'adoption desdites résolutions comme injustes et oppressives et tendant à servir les intérêts de quelques spéculateurs au détriment de nombreux citoyens.

Résolu que les représentans de notre ville sont et demeurent instamment requis de voter contre l'adoption desdites résolutions et d'employer tous les moyens honorables pour en obtenir le rejet.

Résolu que le préambule et les résolutions qui précèdent, seront signés par les Président et secrétaire de ce Conseil, et qu'une copie certifiée en sera transmise à la Législature.

Sur motion de M. Wiltz, il a été résolu qu'un comité de trois membres soit nommé pour examiner les comptes de tous les officiers de la municipalité.

Sur motion de M. Wiltz, il a été résolu que le secrétaire soit requis d'annoncer dans la gazette officielle de cette municipalité que le Conseil procédera à sa prochaine séance, à l'élection des officiers de cette municipalité, lesquels devront entrer en fonctions le 1er juin prochain.

Lecture est faite d'une pétition de M. Frédéric Dassen demandant à être remboursé d'une somme de $100 qu'il a payée pour le premier quartier de deux licences à lui accordées pour tenir le jeu de bagatelle, ayant été forcé de discontinuer à tenir le dit jeu par ordre de l'avocat-général.

Sur motion de M. Livaudais, cette pétition est déposée sur le bureau sujette à l'appel du Conseil.

Sur motion de M. Nicomède le Conseil s'est ajourné à lundi le 11 mai 1846, à 5 1/2 heures P. M.

Pour copie conforme
J. E. LAYET, Secrétaire.

FEUILLETON.
LA COMTESSE DE MONRION.
(*Voir l'Abeille du 6 au 15 avril.*)
VII.
PREMIER RENDEZ-VOUS.

Quoique Brias affectât d'avoir pour Montéclain une très petite estime, les avis mystérieux que celui-ci lui avait donnés l'avaient frappé. Il avait compris la difficulté qu'il éprouverait à mener de front ses projets de mariage et son amour pour Mme de Champmortain. Ce n'est pas que cet amour fût un de ceux auxquels un homme sacrifie en aveugle les intérêts les plus chers; tout au contraire, Brias avait froidement calculé que ce ne pouvait être pour lui qu'une chaîne qui pèserait sur tout son avenir. La passion de Sylvie l'effrayait. Accoutumé à porter ses faciles affections à des autels dont les divinités ne tolèrent pas le changement du prêtre, il avait été dès l'abord intéressé et presque donné par l'amour de Sylvie, amour sincère, absolu, et qui, dans sa résistance, se montrait mille fois plus bruiant que d'autres dans leur abandon. La curiosité du libertin s'était émue à cette lutte désespérée, et il avait cherché avec ardeur à avoir le dernier secret de cette âme timorée; il s'était fait une image charmante de la chute complète de cette vertu chancelante, et comme le disait Sylvie, il avait osé demander avec l'autorité d'un cœur qui se dit méconnu, et qui cependant était maître de lui.

Dans ces combats, où il torturait froidement le cœur désolé de Sylvie, Brias avait enfin compris que le triomphe n'est pas toujours le bonheur; il avait pu sonder l'avenir qu'il se préparait. Les exigences incessantes, l'esclavage inflexible, les jalousies furieuses, voilà ce que lui promettait la défaite de Sylvie, en écartant même de cet avenir les dangers sérieux et scandaleux que pouvait faire naître l'imprudence d'une si ardente passion.

Ces réflexions, qui s'étaient souvent présentées à lui, prirent une nouvelle puissance, grâce aux singulières paroles de Montéclain, et Brias se résolut à rompre avec Mme de Champmortain, autant pour échapper aux périls d'une liaison pareille, que pour rester libre dans ses entreprises sur Mme de Monrion.

Mais un homme à bonnes fortunes accepte difficilement le rôle d'un poltron et d'un traître, et Brias crut devoir employer, pour rompre, un moyen très vulgaire, mais qui devait mettre tous les torts du côté de Mme de Champmortain.

Il était déjà plus de trois heures lorsque Brias arriva dans un fourré qui longeait un côté du parc de M. de Rudesgens. C'était une réserve, entourée d'un palis, de façon qu'il était à l'abri de la surveillance des gardes et des promeneurs des désœuvrés. Une petite porte du parc ouvrait sur cette réserve, et l'on y entrait du bois par une brèche faite au palis, et soigneusement cachée. Lorsque Brias arriva, il crut remarquer qu'on avait écarté les bourrées qui fermaient la brèche; mais il se rassura en voyant Sylvie à quelques pas.

—Vous êtes venue par là? lui dit-il.

—Oui, répondit-elle froidement; je reviens de chez Mme de Monrion.

—Champmortain, que je viens de rencontrer allant chez Mme Amab, m'a dit que vous aviez passé la nuit chez Mme de Monrion, et que vous y comptiez demeurer toute la journée.

—Je vois que j'ai eu tort de venir...

—Ne suis-je pas venu! dit Brias en homme qui eût pu s'en dispenser.

—Monsieur de Brias, repartit Sylvie, qui faisait tous ses efforts pour dominer l'agitation qu'elle éprouvait, je viens de passer une nuit qui m'a été salutaire... elle m'a éclairé sur l'imprudence coupable des démarches auxquelles je me suis laissée entraîner par vous... Il faut qu'elles cessent dès aujourd'hui, et pour toujours.

Sylvie se détourna pour cacher ses larmes. Toutefois, Brias n'entendit pas, sans quelque mécontentement de vanité, une déclaration qui venait si bien en aide à ses propres desseins. Il voulait fuir, mais il ne voulait pas être renvoyé. Cependant il fit faire ce léger mouvement d'amour-propre, et il reprit d'un air de tristesse fort bien joué:

—Je devais m'y attendre. Ce devait être la récompense d'un amour sincère... J'obéirai, madame.

—Et je suppose que vous le ferez avec joie, reprit amèrement Mme de Champmortain, car vous aurez plus de liberté pour donner à vos amis les heures que vous perdez avec moi.

—En vérité, madame, je ne vous comprends pas dit Brias alarmé de cette insinuation.

Mme de Champmortain pétrissait dans ses mains crispées le mouchoir avec lequel elle avait essuyé les larmes qu'elle cherchait vainement à retenir.

—Vous ne me comprenez pas, monsieur, reprit-elle, soit, n'en parlons plus... il ne me reste plus qu'à vous remercier d'avoir bien voulu m'accorder ce dernier entretien.

—Madame....

—Il est vrai, reprit amèrement Sylvie, que vous ne pouviez pas être ailleurs; un rival plus heureux occupe en ce moment les caprices de cette fière beauté qui vous dédommagera sans doute bientôt des ennuis d'un amour ridicule.

Brias comprit alors sur qui portaient les soupçons de Sylvie, et tout à fait rassuré sur le secret de ses desseins vis à vis de Mme de Monrion, il se décida à jouer franchement la scène qu'il avait préparée.

—Je ne sais de qui vous voulez parler, madame, reprit-il d'un ton contraint; mais il serait peut-être heureux pour moi que vous eussiez raison. Oui, je vous le jure, Sylvie, je bénirais le jour où mon cœur, brisé par vos refus, trouverait dans sa fierté ou dans son désespoir, la force d'offrir à un autre cet amour que vous repoussez.

—Ah! dit Mme de Champmortain d'une voix altérée, vous n'en êtes plus à attendre ce bonheur, il est venu....

—Vous vous trompez, Sylvie reprit Brias, mais j'y ferai tous mes efforts.

—Comment, dit Sylvie avec un sourire sardonique, un homme comme vous en est encore à l'espérance avec une femme comme celle-là!... Vous me surprenez étrangement, monsieur. Comment! une assiduité de quinze jours n'a pas triomphé encore de cette vertu!

—On ne peut espérer réussir là où l'on ne tente rien.

—Qu'allez vous donc faire chez elle tous les jours, s'écria Mme de Champmortain en éclatant. Vous y étiez encore hier, peut-être ce matin, peut-être y serez vous dans quelques minutes. Oh! vous me trompez, j'en suis sûre, vous me trompez.

—Non, madame, dit Brias avec une fierté affectée. Je ne vous trompe pas, non, je n'aime point Mme Amab.

—Ah! s'écria Mme de Champmortain avec colère, vous l'avez autrement reconnu!

—Mais quand je l'aimerais, continua Brias, n'en aurais-je pas le droit! Ne puis-je pas vouloir m'arracher par tous les moyens à une passion folle, à qui vous interdisez toute espérance... à une passion... que vous n'avez jamais partagée... que vous dédaignez....

—Et c'est vous qui me parlez ainsi, monsieur, mais pourquoi suis-je ici, mon Dieu! pourquoi ai-je quitté Mme de Monrion, pourquoi ne suis-je pas rentrée dans ma maison! pour venir près de vous, au risque de mon honneur!...

—Et pour me dire, reprit Brias avec vivacité, qu'il est temps que toute relation cesse entre nous.

—Et vous vous êtes empressé d'obéir.

—Pensez-vous que ce ne soit pas assez d'humiliation, madame, pensez-vous que je ne me dise pas indigne de vous, en voyant avec quelle froideur vous me repoussez.... Je ne me plains pas, madame, de ne point vous paraître mériter le retour que j'ai tant de fois imploré à genoux.... Mais vous permettrez à celui qui souffre de s'arracher à sa torture.

—Et d'aller chercher ailleurs un cœur plus complaisant.

—Eh bien! oui, madame, oui, dit Brias avec un feint emportement, et si celle que vous accusez voulait accepter des vœux que vous rejetez si cruellement, je la bénirais.

—Et vous l'aimerez.... ou plutôt vous l'aimez déjà....

—Soit, madame, dit Brias, qui croyait enfin à cette rupture tant désirée.

—Mais qui est-elle donc? s'écria tout à coup Mme de Champmortain, qu'a-t-elle donc de si enivrant pour vous parer à tous, cette femme que vous me préférez? Est-ce donc parce qu'elle n'a ni pudeur ni retenue? est-ce donc parce qu'elle se livre sans combats, sans remords à ses caprices honteux!

—Eh bien, madame, si elle le fait, du moins ne joue-t-elle pas le rôle d'une odieuse coquette, qui demande l'amour, qui l'exige, qui l'enflamme, qui l'égare, et qui, lorsqu'il tombe éperdu et suppliant à ses genoux, le repousse d'un pied dédaigneux.... Peut-être est-elle coupable.... mais elle aime, et dans l'amour, Sylvie, il n'y a d'autre crime que de n'aimer pas.

—Toujours, reprit Sylvie en frémissant de colère et de douleur, toujours le même reproche, la même menace.... Je ne vous aime pas, dites; mais, mon Dieu! que faut-il donc que je fasse!

Brias avait déjà vu ces paroxysmes de douleur, où la tête de Sylvie semblait prête à s'égarer, et toujours il l'avait vu sortir triomphante de la lutte.... Il prévit qu'il en serait de même cette fois, et il voulut frapper le dernier coup.

—Il faut, dit-il d'une voix émue, il faut que vous répondiez à ma tendresse.... Oui, Sylvie, je le sais.... ou je m'en irai pour cet amour, ou tout contre le mien, si fort contre lui-même....

—Non.... dit-elle.... non, j'aime mieux mourir, j'aime mieux vous en voir aimer une autre.... Non.... non... je ne veux pas.... jamais....

—Adieu donc, madame, dit Brias, adieu, et pour toujours....

—Non, en dit-elle d'une voix éteinte.

Brias la regarda tomber sur un banc de gazon, où elle demeura éplorée et anéantie. Elle était ainsi d'une beauté saisissante, toute la passion qu'elle étreignait si puissamment en elle-même frémissait dans le désordre de ses traits, dans le tremblement convulsif de ses lèvres, dans l'égarement fixe de ses regards. Brias hésita.... Le désir bizarre de contempler encore une fois les douleurs de cette passion l'emporta sur la prudence qu'exigeaient ses desseins, il s'en mit près de Mme Champmortain, et lui dit

—Ainsi, c'en est fait, Sylvie!

Elle se détourna sans répondre.

—Adieu donc! reprit-il.

—Où allez-vous? s'écria-t-elle tout à coup en l'arrêtant.

—Que vous importe? madame....

—Où vas-tu, Frédéric? reprit-elle d'un ton égaré.

—Qu'avez-vous dit, Sylvie? dit Brias, que ce en....

—Ce que j'ai dit.... je ne sais.... Mais, Frédéric, vous, que voulez-vous de moi? qu'exigez-vous?

—Si votre cœur ne vous le dit pas, ce n'est pas à moi de vous le dire.

—Vous m'aimez, n'est-ce pas?

—Est-ce à vous à en douter!

—Et vous ne retournerez plus chez cette femme!

—Jamais!

—Eh bien! Frédéric.... ce soir.... cette nuit.... dans ce pavillon.... Non.... non.... reprit-elle avec un nouveau désespoir, jamais.... jamais.... Non, laissez-moi, laissez-moi.... je ne vous aime pas....

Brias pensa avoir satisfait à toutes les exigences d'une rupture, et, cachant sa tête dans ses mains, il s'éloigna en répétant encore une fois.

—Adieu donc, madame, adieu!

Il était un petit sentier et il allait sortir du taillis lorsqu'il vit paraître tout à coup devant lui Mme de Champmortain pâle, éperdue, à demi-folle, qui lui dit d'une voix haletante

—Eh bien! puisque tu pars, Frédéric.... puisque tu le veux.... viens cette nuit dans ce pavillon.... viens, je serai....

Brias s'arrêta stupéfait de son bonheur; et Sylvie ajouta:

—Maintenant, laissez-moi.

—A ce soir donc, dit Brias; et il s'éloigna rapidement, espérant, au fond de l'âme, qu'un retour de conscience empêcherait Mme de Champmortain de venir à ce rendez-vous.

A peine Brias fut-il éloigné, que Sylvie resta immobile, la tête basse, les bras pendans. Ses yeux étaient fixes et secs. Il n'y avait point sur son visage cette agitation qui naît de l'incertitude ou du remords. Il n'y avait que l'expression désespérée d'une résolution inexorable. Elle fût demeurée sans doute bien longtemps dans cette position, si un léger bruit ne l'eût arrachée à sa profonde préoccupation. Elle releva la tête, comme une biche alarmée, et vit devant elle une femme qui la regardait avec l'expression d'une douce pitié. Cette femme s'avança tout-à-fait près de Sylvie, qui se recula avec terreur.

—Qui êtes-vous et que me voulez-vous, madame, dit-elle.

—Je m'appelle Mme Léona Amab, et je désire vous parler.

—Je ne vous connais pas, madame, répartit M de Champmortain avec une indignation pleine de fierté.

—C'est vrai, madame, mais je désire que vous me connaissiez.

—C'est ce que je ne désire pas, moi, dit Mme de Champmortain en cherchant à s'éloigner.

—C'est cependant le seul moyen de vous sauver, lui dit Léona, en se plaçant résolument devant elle.

—De la violence, madame.

—Non, madame, une prière.

—Oubliez-vous qu'il ne peut y avoir rien de commun entre nous!

—Vous vous trompez, madame, lui dit froidement Léona, il y a les soupçons que vous venez de montrer à M. de Brias, et qui me touchent.

—Quoi! madame, s'écria Sylvie en regardant Léona d'un œil égaré, vous étiez....

—Oui, madame, répartit Léona, j'étais là.

—Miséricorde du ciel, dit Sylvie d'une voix désolée, je suis perdue.

—Non, Madame, lui dit Léona avec douceur. Si j'avais voulu vous perdre, j'aurais amené ici M. de Champmortain.

Sylvie parut ne pas l'entendre.

—Perdue.... répéta-t-elle d'une voix presqu'éteinte, perdue et par qui....

—Non, madame, sauvée, et par une femme à qui vous avez fait la plus sanglante injure.

Sylvie reprit toute sa fierté.

—C'est bien, madame, dit-elle avec un geste impérieux, dites tout à M. de Champmortain, il vous croira.... il y est accoutumé.... en voilà assez entre nous.

—Pas encore, madame, lui dit Léona, vous m'avez outragée, et si les assiduités de M. de Champmortain en eussent été la cause, je ne vous l'eusse point pardonné. Je trouve que celle qui donne des rendez-vous pareils à celui que je viens de voir, n'a guère le droit de blâmer personne; mais cette injure je vous la pardonne, parce qu'elle vous a été inspirée par la passion sincère qui vous domine.

—Madame, j'attends votre dénonciation; mais je vous ai dit que j'ai assez de vos outrages.

Léona se contenait à grand'peine, cependant elle reprit d'un ton calme:

—J'ai subi les vôtres, madame; et si vous considérez mes paroles comme des outrages, vous devez, vous qui êtes dévote, comprendre mieux que jamais l'excellence de ce principe de votre religion, qui ordonne de ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on vous fît. Mais, madame, croyez-moi et écoutez moi patiemment. Je ne suis ici, ni pour une menace, ni pour une vengeance; je suis ici pour une justification. Vous avez accusé M. de Brias de rechercher mon amour; M. de Brias, madame, a mieux que faire de poursuivre auprès d'une femme mariée, une intrigue comme celle qu'il a eu tant, comme il en a encore; M. de Brias, madame, criblé de dettes, arrêté dans sa carrière, ne peut se sauver que par un riche mariage. Il l'espère, il le cherche, et si vous aviez remarqué en lui quelque froideur, elle ne vient que de la crainte où il est de voir lui échapper la main et la fortune de Mme de Monrion.

Depuis que Léona avait prononcé le mot mariage, Sylvie l'écoutait avec une curiosité avide et une inquiétude croissante.

—Mme de Monrion! répéta-t-elle d'une voix étouffée.... il veut épouser Mme de Monrion?...

—Soyez-en sûre, et comme ma parole n'est peut-être pas pour vous un gage suffisant, je puis vous donner la preuve de ce que je vous dis.

—La preuve! dit Sylvie éperdue.... la preuve!... vous l'avez là.... Ah! donnez-la moi, madame, donnez-la-moi.... et je vous jure.... mais non, c'est impossible: vous haïssez Mme de Monrion, et vous me trompez.

—Je hais Mme de Monrion; mais je ne vous trompe pas.

—Eh bien! cette preuve.... cette preuve!....

—Osez me suivre, madame, jusqu'à un rendez-vous que j'ai sollicité de M. de Brias pour lui parler de ses propres affaires, et cette preuve vous l'aurez.

Mme de Champmortain fit un pas pour suivre Léona; puis elle s'arrêta tout à coup: un combat cruel s'élevait entre sa colère et sa dignité; elle subissait à la fois, dans toute leur rigueur, la honte de sa position et les tortures de la jalousie et de l'incertitude. Léona la contemplait avec une joie cruelle, pendant qu'elle se débattait avec désespoir entre ces horribles sentimens, enfin, la passion l'emporta, et elle s'écria:

—Perdue pour perdue, j'aime mieux savoir la vérité!....

FREDERIC SOULIÉ.
[*La suite à demain.*]

☞ Effets merveilleux du remède magique de Connell—Le Dr. Hayden, un citoyen respectable de Carrollton, rapporte les faits suivans, qu'il affirmera personnellement. Un de ses domestiques en retirant du feu une chaudière d'eau bouillante, s'échauda très fortement la figure, le col, les bras et les pieds. M. Hayden appliqua de suite le remède de Connell qu'il s'était procuré au No. 59 rue Poydras, sans grand espoir de la guérir tant elle était grièvement blessée; mais à son grand étonnement ainsi qu'à celui de toutes les personnes qui avaient vu cette domestique, au bout d'une semaine elle était amplement guérie et ne conservait aucune trace de cet accident. Tel est l'effet produit par ce magique remède, dans ce cas, et tel il sera dans toutes les maladies ci-après rapportées; savoir, éruptions, humeurs scrofuleuses, érysipèles, entorses, fractures, maux d'yeux, maux de sein, rhumatisme, &c. Chaque famille devrait avoir de ce merveilleux remède. L'usage qu'on en fera prouvera tout le bienfait de cette découverte.

COMMERCIAL.
NOUVELLE ORLEANS.
Mercredi soir, 15 avril 1846.

Les transactions en coton ont été faites aujourd'hui sur une échelle très limitée, et n'excèdent pas 1,500 balles, qui ont été prises aux cours actuels. Cette inactivité vient de l'attente des nouvelles d'Europe.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inférieur	5¾ @ 6⅛
Ordinary	6⅛ @ 6⅜
Middling	6⅝ @ 7
Good Middling	7⅛ @ 7¼
Middling Fair	7½ @ 7¾
Fair	8 @ 8½
Good Fair	9 @ 9½
Good and Fine	10 @ 00

TENNESSEE ET NORTH ALABAMA.
Average list.

Good	6½ @ 6¾
Common	6 @ 6¼
Extreme prices	5½ @ 7¼

Le change continue à être très ferme et a une tendance à la hausse. Nous cotons sterling de 8¾ @ 9¾ pour cent de prime. Les francs 5 27½ @ 5 30. Traites sur New York à 60 jours 1½ @ 1¾ pour cent d'escompte. Checks du pair @ ¼ pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.
Navire à vapeur Galveston, Wright, Galveston, Hawthorn & Woods
Navire Genessee, Watts, Lorient et un marché, Jenkins & Tigler
Constantine, Sampson, Boston, L. H. Gale
Brick Tel, Brown, Havane, Auguera & Bro
Oceanica, Smith, Kingston et Montego Bay, J. P. Lovell
Goëlette à vapeur Florida, Clift, Brazos St. Yago, E. G. Rogers & co
Goël. Mary Carr, Weems, Matagorda, C. Bedford
Mary Thomas, Galveston, Andrews & Dewey
Steamer Independence, Shannon, St Louis, Boddecke, Woods & co
Louisville, Coleman, Louisville, J. Q. Ferguson & co
Alice Grey, Smith, Cincinnati, Hyde & Oglesby
The Jefferson, Scott, Cincinnati, Capit

ARRIVÉS.
Navire Statesman, Gilchrist, de Liverpool
Navire Maryland, Rains, de Brême
Navire Hindoo, Lawrence, du Havre
Navire Jas. Calder, Palester, de Boston
Brick Lawrence, Maloney, de Palerme
Brick P. Soulé, Delvaille, de la Havane
Goël. Eufaula, Taylor, d'Apalachicola
Goël. Sarah, Reynolds, du Grand Caillou
Steamers Champion, Stephenson, de St. Louis
North Alabama, Hendrick, de Providence
Diana, Brown, de Louisville
Oregon, Johnson, du Bayou Rouge
Montezuma, Kelly, Mobile
Fashion, Fullerton, de Mobile
Yorktown, Halderman de Cincinnati
Majestic, Ure, de Lafourche
Champlain, Farrell, de St. Louis
J. E. Roberts, Wittenburg, de Jefferson, Tex.

EN RIVIERE.
Navire Francis Depau, Williams, du Havre
Navire Taglioni, Rogers, du Havre
Navire Cato, Burgess, de New York
Navire Mattea, Weston, de Liverpool
Navire Mary Pleasants, Wotten, du Havre
Navire Gov. Davis, et la barque Constance
Pour autres batimens en dehors, noms inconnus

DATES.

New York	avril 7	Liverpool	mars 3
Washington	avril 8	Havre	mars 5
Charleston	avril 10	Mexique	mars 14
Texas	avril 11	Havane	avril 8

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	De Liverpool.	D'Amérique.
Unicorn, ——	mars 19	
Caledonia, Lott,	avril 4	mai 1
G. Western, Matthews	avril 11	mai 7
Cambria, Judkins,	avril 19	mai 16

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. TROIS.
Séance de lundi, le 13 avril 1846.
EN vertu d'une résolution adoptée ce jour, avis est donné que le Conseil procédera, à sa séance de lundi, 11 mai 1846, à l'élection des officiers de cette Municipalité, lesquels devront entrer en fonction le premier juin prochain.
16 avril J. E. LAYET, Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.
15 avril 1846.
UNE élection de neuf Directeurs de cette institution pour l'année suivante, aura lieu à ce bureau, le lundi [illegible] du courant, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.
16 av—10 A. St. MARTIN, Président.

IMPORTATION DES VINS DE MADÈRE, de Newton, Gordon & Co.
LE soussigné ayant été nommé seul agent de cette maison ancienne et bien renommée, et se disposant à envoyer ses ordres vers le 1er mai, pour l'envoi de vins des meilleures marques de cette même maison, offre ses services pour faire venir en pipes, demi-pipes, quarts et huitièmes de barriques, des vins de Madère, Malmsey, Sercial, Tinta et Bourgogne, nouveaux, vieux et extra-vieux de manière à ce qu'ils arrivent dans le courant de septembre prochain.
Les marchands, les connaisseurs et autres, qui désirent avoir de ces vins, sont respectueusement priés de s'adresser à lui.
Pour les conditions s'adresser à son bureau, rue du Camp, No. 47, au premier.
16 av—30 ARTHUR C. WAUGH

TROUVÉ—Une certaine somme d'argent; la personne qui l'a perdue pourra la recouvrer en adressant la preuve suffisante qu'elle en est propriétaire, à la lettre K, boîte 26, au bureau de la poste. 16 av

MULET ÉPAVE—Il a été conduit aux épaves de la Troisième municipalité, situées rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny—Un mulet couleur Alezan, sans étampe visible. Si ledit mulet n'est pas réclamé d'ici à dix jours, il sera vendu à l'enchère, conformément aux ordonnances.
16 av—3, en10j MANUEL PRADOS, Gardien des épaves

MARCHANDISES sèches—Le soussigné offre à vendre à bas prix, pour clôre des consignations, les marchandises suivantes:
Toile à chemises 7/8 et 4/4, idem à draps 10 et 12/4.
Lustades bleues et fantaisie, coutil fantaisie,
Mouchoirs batiste, bords unis et imprimés,
Fil patente, gris, bleu et noir,
Osnaburgs et [illegible], Huckaback,
Linon écru à moustiquaire,
Caleçons en coton, chemises en coton blanc, chaussettes, chemises en soie, qualité supérieure, mousseline suisse et book, linon Bishop, et book, de l'Inde, ginga Victoria et à raies, jaconat soft mull et swiss stripes, gingham écossais, dessins de mode.
16 av SMITH BRYAN, 30, Douane

LINON à moustiquaires—Quelques caisses linon blanc, à carreaux; belle toile de famille, linon fil, récemment reçus par le navire Statesman, de Liverpool, à vendre par
16 av SMITH BRYAN, 30 Douane

EAU DE VIE—En magasin et à vendre à bas prix, pour clôre des comptes—65 barils eau de vie de pêche de Baltimore, 30 do eau de vie américaine, 2 demi pipes do 4me preuve, 20 barils vieux whiskey de riz.
16 avril SMITH BRYAN, 30 Douane

HUILE DE TANNEURS—15 barils et 5 barils huile de baleine blanchie pour hiver, à vendre par
16 avril SMITH BRYAN, 30 Douane

PLOMB—600 saumons plomb, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas.
16 av

CAFÉ Rio—3000 sacs, cargaison de la barque [illegible], en sacs doubles, maintenant en débarquement, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.
16 avril

PORC—500 barils Mess, Mess M O et Prime, à l'inspection, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60 Camp
16 av

BŒUF—500 barils Mess, Mess M O et Prime, à l'inspection et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par J. E. WOODRUFF, 60 Camp
16 av

GRAISSE—200 barils première qualité, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60 Camp

FARINE—5000 barils des meilleures marques des Illinois, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60 Camp
16 av

MAÏS—1000 sacs blanc et jaune, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60 Camp
16 av

FROMENT—10,000 boisseaux, en débarquement et devant arriver, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60 Camp
16 av

FARINE—400 barils des moulins à vapeur de Pekin; 300 do Eagle Mills; 400 do Keokuk Mills; 100 de Port Clark, à vendre par J. E. WOODRUFF, 60 Camp
16 av

SUCRE DE LA HAVANE—167 caisses en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROIS & LAMPRE, 26 Vieille Levée
16 avril

CAFÉ DE LA HAVANE—600 sacs du vert, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée.
16 avril

CONFITURES DE LA HAVANE—En débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.
16 avril

CIGARES de la Havane—35,000 regalias, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26 Vieille Levée
16 avril

AUX BONNES D'ENFANTS ET AUX JARDINIERS.
ON a besoin d'une bonne d'enfant parlant le français, et d'un jardinier fleuriste, capable de se charger de l'exploitation d'un jardin; les meilleures recommandations seront demandées.
S'adresser au No. 20, rue de Chartres. 15 av—6t

QUARTIER-GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1846.
ORDRE No. 19.
CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 10 mai prochain, et se réunira sur la place d'Armes, à 8 1/2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Par ordre du Brigadier-Général, D. Augustin.
14 avril PAUL DORFEUILLE, Aide-de-Camp

TIRAILLEURS D'ORLEANS.
ORDRE No. 12.
LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, [illegible] du courant, à 8 heures précises du matin, [illegible]
H. TACON, Sergent-Major.

Bureau de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle-Orléans.
Nouvelle Orléans, 9 avril 1846.
LES actionnaires de la Compagnie des Architectes de la ville de la Nlle Orléans, sont prévenus qu'une élection de cinq Directeurs aura lieu au bureau de ladite Compagnie, Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, jeudi prochain, 16 du courant, de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
Par ordre, SOMMEREAU, Secrétaire.
13 avril—4

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
11 avril 1846.
☞ Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $4 71 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 30 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine, à partir de lundi, 13 avril.
Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents peseront vingt cinq pour cent en sus, c'est à dire 47 1/2 onces.
13 avril E. MONTEGUT, Maire.

LYCÉE DE FRANKLIN.
[FRANKLIN HIGH SCHOOL.]
CETTE Institution vient d'être transportée au vaste et bel édifice situé à l'encoignure des rues Royale et Hôpital; et les classes y seront ouvertes aujourd'hui, lundi, à huit heures du matin. 13 avril

EDUCATION.
ETAT DE NEW-YORK.
L'ATTENTION des parents qui désirent envoyer leurs enfans au Nord, pour y recevoir leur éducation, est respectueusement appelée sur l'Académie classique et militaire de l'île Staten, à New Brighton, baie de New York et ils pourront se convaincre, en prenant des renseignements, que cet établissement possède de grands avantages tant sous le rapport physique que sous le rapport intellectuel.
On peut obtenir des circulaires chez E. J. B. STEEL, libraire, No. 14, rue du Camp. 9 av—6t. 2jw

Au Magasin Fashionable, No. 123, rue de Chartres, CORDEVIOLLE & LACROIX.
VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavius Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre Chapeaux Pinaux 1re qualité. 13 av

GLACES, SORBETS.
COURVOISIER & Co. donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St Antoine, où pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier le même patronage qui leur a été si libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plantes les plus variées, ainsi que crèmes à la glace et sorbets à tous parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle Orléans.
13 avril—ef.

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans, reçu par les derniers arrivages de Bordeaux, Marseilles et New-York:
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
10 do Château Margaux,
10 do do supérieur,
50 barils vin blanc Haut Barsac,
50 barils vin de Porto, 50 barils vin de Madère,
15 barils vieux Madère,
10 pipes eau-de-vie de La Rochelle,
25 quarts pipe vieux cognac,
150 caisses liqueurs assorties,
40 caisses savon de Castille,
150 do vin rouge de Bordeaux, article supérieur,
50 mille cigares, dos amigos,
50 caisses Curaçao, 50 caisses marasquin,
300,000 bouchons fins,
25 barils vieux Monongahela whiskey,
50 paniers huile d'olive,
20 caisses Kirch vin,
20 do absinthe Suisse, 20 sacs café Rio,
10 douz. Moutarde de Maille, à vendre par
31 mars P. LONGIN, No. 116 rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné:
500 caisses limons,
1500 do vin rouge différentes marques,
200 do do blanc, do do
100 paniers huile, Plagnol,
40 caisses fruits au jus,
50 do cerises à l'eau de vie,
200 do liqueurs assorties,
50 do fruits à l'eau de vie assortis,
13 avril S. V. BARRETT, 21 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 barils madère première qualité,
40 do do imitation,
200 caisses muscat de Frontignan,
25 barils Porto.
13 av S. V. BARRETT, 21 Gravier

EAUX DE VIE—En débarquement de la barque Lubeck, arrivant de Bordeaux:
5 demi pipes fine champagne, Castillon 1825,
10 demi pipes fine preuve J. J. Dupuy,
9 quarts de pipes de preuve J. J. Dupuy,
20 quarts Cognac supérieur, première preuve, de la marque Ph. Godard & co.
Le tout ayant droit au drawback et à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
13 avril 17 et 19 St Louis

VIN rouge en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:—40 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
13 avril 17 et 19 St Louis

FROMAGE de Gruyère—10 meules, à vendre par COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

ABSINTHE suisse—50 caisses à vendre par COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

KIRCH—30 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

VIN de Champagne—70 paniers en grandes et demi bouteilles, à vendre par COURVOISIER & Co.
13 av Encoignure Royale et Orléans

EAU-DE-VIE de gentiane—10 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
13 avril Encoignure Royale et Orléans

EAU-DE-VIE de Cognac de preuve, J. J. Dupuy, en quarts, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET
13 av 22, St Louis

VIN rouge—8 barriques Margaux Médoc, qualité supérieure,
12 do St Estèphe Médoc, bon vin de table
12 do St Julien Médoc, supérieur
En débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis
13 av

VIN blanc—42 demi barriques vin blanc Haut Sauterne en débarquement de la barque Lubeck, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis
13 avril

INDIGO de Guatemala—15 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET.
13 avril 22, St Louis

SERRURES françaises—4 caisses serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Octavius et à vendre par LEOPOLD JEANNET.
13 avril 22 St Louis

CIGARES de la Havane—De toutes marques et qualités constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée
13 av

SUCRE Havane—Blanc et brun, en magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée
13 av

VIN DE VOLNAY—En caisses vin rouge Bourgogne à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis
13 av

TOILE de Coton, pour voiles, tentes et prélats, de la manufacture de Paterson, N. J. 22 pouces et 44 pouces de large, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.
13 a

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises à l'eau de vie, 10 do abricots do, 10 do prunes, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET 22 St Louis
13 avril

PRUNEAUX—10 caisses de 12 paubans chaque, grand modèle, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis
13 avril

BOUTEILLES VIDES—20 paniers bouteilles vides en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis
13 avril

LIQUEURS—40 caisses absinthe Sauvajol, Bruneton & Co; 20 dito kirsch; 10 dito Curaçao, grand modèle, 10 dito liqueurs assorties, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis
13 av

A VENDRE en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux:
56 bques vin rouge,
100 bls vin blanc,
11 balles bouchons pointus, de 30,000 chaque, par POUGET, FILS, 147, Royale, entre St Louis et Toulouse.
13av

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
234 barriques vin rouge de diverses qualités,
82 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne
75 caisses absinthe suisse de Sauvageol & Bruneton
100 paniers anisette superfine de Champion.
13 avril G. M. LUCAS, 30 Bienville

VIN ROUGE ET VIN BLANC—Au débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

VIN DE JURANÇON—200 bouteilles vin blanc de Jurançon, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

VIN ROUGE VIEUX pour familles—Vin en caisses St Emilion Médoc, St Julien Médoc, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

HUILE D'OLIVE—200 paniers, de la marque [illegible] fils, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

BOUTEILLES VIDES, bouchons de différentes qualités, bouchons à damejeannes, à vendre par B TALAMON, 80 St Louis
13 av

GINGEMBRE—20 sacs gingembre sec, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe
10 av

ALCOHOL—10 barils alcohol rectifié, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St Philippe
10 av

THEREBENTINE—10 barils Essence de térébentine, à vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe.
10 av

PRUNES sèches en jarres de différentes grandeurs, en débarquement de la barque Stratford, et à vendre par J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée
15 avril

AVIS—Si M. Jn. Faure se trouve encore à la Nlle. Orléans, il est prié de passer chez les soussignés où il trouvera une communication intéressante. J. F. BERCIER & Co. 54, vieille Levée
15 avril

PLOMB—250 saumons, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
15 av

FARINE St Louis—30 barils en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune
15 av

THE Impérial, Poudre à canon et Pouchong en demi boîtes de 13 liv et de 6 liv., à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune
15 av

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Hargrave, du Havre, de Paturle, Lupin & Co,:
Mérinos drap d'été 5/4, de Paturle, Lupin & Co,
Coutils, grande nouveauté;
Chapeaux paille, diverses qualités, pour femmes;
Dito do do pour enfants;
Bretelles coton blanc,
Chaussettes coton, blanc et écru pour hommes et enfants; dito fil de lin, pour hommes;
Cols mousseline brodés; Voilettes noires et blanches.
Rubans satin et taffetas, numéros assortis;
Jaconas haute nouveauté;
Batiste Ecosse, haute nouveauté;
Un grand assortiment de Corsets;
Cravates jaconas, taffetas et autres;
[illegible] soies noires, diverses largeurs;
Châles barège, et un assortiment de Bretelles très variées pour hommes et enfants; Parfumeries diverses; Peignes, et d'importations antérieures, un bel assortiment d'articles de saison.
9 av F. & J. LACOSTE, 105, rue Royale.

MOUSSELINES—Reçu par le navire Hargrave, du Havre, un grand assortiment de mousselines de couleur, à vendre à des prix raisonnables, par
9 av P. [illegible], 68, Bienville.

MOUSSELINES [illegible] Bienville.

☞ MEDECINES—Les célèbres [illegible] du Dr. Geo. W. Carpenter, sont [illegible] par W. F. VREDENBURG & Co., [illegible] agents des manufacturiers:—Salsepareille, [illegible] Wahoo, Creosote, Cubebs et Copahu, [illegible] Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, [illegible] en quantités à la convenance des acheteurs [illegible] des manufacturiers.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS & CARROLLTON.
AVIS.—Durant les courses, les chars partiront comme auparavant jusqu'à 11 heures de la journée, et après cela il partira du Dépôt de la rue Baronne comme suit 11, 11 3/4, midi et demi, 1 1/4 et 2 heures de l'après-midi. Après quoi, les chars courront aux heures accoutumées ou plus souvent s'il est nécessaire.
6av JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef du Chemin.

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE
AVIS AU PUBLIC.
AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitans de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée.
ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1839.
ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et qui ne sera pas au dessous de cinq, la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.
ART. 2nd. Le décès de toute personne libre résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un, s'il n'en existe pas par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excèdera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.
Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril F. M. CROZAT

L'ECHO DES FEUILLETONS,
LE JOURNAL DES JOURNAUX—LOUIS XIV ET SON SIECLE—LES TROIS MOUSQUETAIRES, illustrés,
PAR ALEXANDRE DUMAS.
REÇU par le Warsaw le 3e No. de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du Moine au Diable, la 12e livraison du Journal des Journaux, suite de Miss Brun avec deux nouvelles, Madelie, Clairon, par Arsène Houssaye, le Sabbat, par Marie Aycard.
Gravures de modes pour Dames, attachées à l'Echo et au Journal, pour décembre et janvier.
LOUIS XIV ET SON SIÈCLE—Livraison formant la fin de ce bel ouvrage.
Par le Louis, actuellement en débarquement, le 4e No. des Feuilletons et autres marchandises, dont la distribution sera faite à nos abonnés, aussitôt l'envoi de la boîte.
LES TROIS MOUSQUETAIRES, par A. Dumas, de 30 à 36 gravures à part, vignettes, culs de lampe, lettres ornées & édition illustrée par MM Fellens & Dufour, éditeurs de l'Echo des Feuilletons, du Journal des Journaux, brochés et reliés.
La lacune qui s'est glissée dans le 2d volume de Louis XIV sera remplie par le prochain arrivage, cette lacune ayant été signalée à l'administrateur, elle s'empressera de la réparer.
M. DE LA PLACE, Directeur
31 mars au bureau de l'Abeille, Chartres No. 2

AVIS—Les personnes ayant des propriétés situées dans les limites de la 3me Municipalité, sont prévenues que la collecte des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1845, commencera le 1er mai prochain.
9 av—fm J. F. DUGARRY, Trésorier

LE Revd. J. L. Gleizal, vice-président de l'Université de St. Louis, Mo. désire prévenir les parents qui voudraient envoyer leurs enfants à cet établissement, que, pendant les cinq ou six semaines qu'il passera à la Louisiane, ils pourront le voir ou lui écrire à l'Evêché, N. O. ou chez Messrs. Elder et Dorring.
Le Revd. J. L. Gleizal ne quittera la Louisiane que vers le 15 mai; époque à laquelle il se fera un plaisir de conduire à l'Université de St. Louis, Mo. les enfants qui lui seront confiés.
6 avril

RABAIS EXTRAORDINAIRE.
LE JUIF-ERRANT, par E. Sue, illustré par Gavarni, 4 volumes grand in-8°. Edition de Paris, pour $6.
N. B.—Cet ouvrage coûte à Paris 40 francs [illegible]
En vente chez Victor HEBERT, libraire, 10, rue de Chartres. 9 avril

GRAINES FRAICHES.
REÇU par les derniers arrivages du Havre, par le soussigné, un grand assortiment de graines fraîches, de la dernière récolte, provenant des meilleurs grainetiers du Nord et de France. Toutes ces graines sont convenables pour le printemps et l'été, et sont entièrement garanties. A vendre à des prix modérés, par J. MENARD, Agent,
9 avril—12 300 rue St. Philippe

TIBLIER FRERES.
Maison rouge entre les deux marchés
VOULANT liquider ce magasin, offrent à vendre toutes les marchandises qui le composent, à des prix excessivement réduits.
Ils offrent en même temps à céder la suite du bail à une grande diminution du prix actuel, ainsi que toutes les installations du susdit magasin. 9 avril—1m

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Une négresse âgée d'environ vingt huit ans, cuisinière, blanchisseuse, bonne d'enfans, excellente domestique de maison, et propre à tout. Elle est pleinement garantie.
☞ S'adresser au bureau de l'Abeille. 7 a

T. F. GUION, W. S. GUINNESS, [illegible]
GUION & Co., ENCOIGNURE DES RUES ST. CHARLES & CANAL, NOUVELLE ORLEANS
Importeurs et Marchands en Gros et en Détail
D'ARTICLES FINS DE FANTAISIE.
De Parfumeries, Bijoux, Bronzes, Articles de Toilette, Cannes, Parapluies, Gants,
ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES
☞ L'Entrepôt est à New-York, 19, Maiden Lane
2 av—30t

COLLEGE JEFFERSON.
L'ASSEMBLÉE annuelle des souscripteurs du Collège Jefferson aura lieu à la maison de Cour de la paroisse St Jacques, le lundi 4 mai prochain, à 10 heures du matin. Les souscripteurs sont invités à s'y rendre ou à s'y faire représenter.
Paroisse St. Jacques, 30 mars 1846
Par ordre de la Direction,
2 av—30 B. L. WEBRE, Secrétaire

ON demande une nourrice sans enfant pour laquelle on donnera un loyer convenable. Une négresse serait préférée. S'adresser rue St. Pierre, No. 230. 15 av

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.
REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation un lot de saucissons de Bourgogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
15 avril D. R. HOLMES

EN débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
25 caisses prunes en jarres,
22 do fruits au jus
12 barriques vin vieux article supérieur.
50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par RAYMOND CAHUZAC
4 avril 34 Vieille Levée

MORUE—250 caisses en débarquement du navire [illegible] de Boston, à vendre par RAYMOND CAHUZAC
14 avril 34 Vieille Levée

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Lubeck, venant de Bordeaux:
120 barriques Vin rouge;
2 futailles plants de vigne, premier choix.
14 av F. & J. LACOSTE, 105, Royale

CHEMISES—Le soussigné offre à vendre au débarquement du navire Edouard, de Bordeaux.
20 douzaines chemises Mulhouse et Rouen
14 avril CHS. DUFOUR, 31 Conti

SEAUX peints—150 douzaines seaux peints, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 38, Vieille Levée
14 av

BRANDY & GENIÈVRE—300 barils de New York, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 38 Vieille Levée
14 av

GINGEMBRE—100 sacs gingembre, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 38 Vieille Levée
14 av

VIN Clairet—62 barriques marques assorties, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 38, Vieille Levée
14 av

QUININE—300 onces quinine, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 38, Vieille Levée
14 avril

HUILE de Baleine—3000 gallons huile blanchie pour l'hiver, garantie pure, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 38, Vieille Levée
14 avril

EN débarquement des navires Gloucester, [illegible] de la barque Odd Fellow:
100 quarts maquereaux No. 1, 70 quarts et 50 demi barils No. 2, 30 barils, 150 demi barils et 100 quarts do No. 3, 100 barillets do do, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
14 av 49 Commune

SUCRE en pains, en morceaux et en poudre, en débarquement du navire Memphis, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
14 avril 49 Commune

FROMAGE DE L'OUEST—300 caisses, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
14 av 49 Commune

BALAIS DE MILLET—75 douzaines, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
14 av 49 Commune

WHISKEY d'Irlande, article supérieur en poinçons et en damejeannes de 5 galons, à vendre par VANCE & LEPPER, 24, Bienville
14 av

PORTER de Londres, supérieur de Dunbar, en barriques de pintes et quarts, à vendre par VANCE & LEPPER, 24 Bienville
14 av

EAU-DE-VIE de Cognac supérieure, première preuve, marque de Castillon, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis
13 av

CHANGEMENT DE MAGASIN—Le premier mai prochain, je transporterai mon magasin d'habillemens à l'encoignure des rues Conti et Vieille Levée. Pendant cet intervalle je vendrai à très bas prix un bel assortiment de hardes de printemps et d'été, en gros et en détail.
4 avril JOHN [illegible], Jr.

TABAC—Un petit lot Vuelta de Abajo, récemment reçu et à vendre par WARNEKEN & KIRCKOFF, [illegible] Bank Place
28 mars

Manufacture de Brosses de la Nouvelle Orléans.
No. 25, rue du Canal.
J. HUFTY & Co, appellent l'attention des détaillans et du public en général sur leur grand assortiment de brosses de toute première qualité. Comme ils manufacturent eux-mêmes ils peuvent les vendre à meilleur marché que n'importe quelle maison de cette ville. Ils remplissent les ordres qu'on leur donne.
Ils ont aussi en mains, des soufflets de forge, de toutes grandeurs, garantis.
30 mars—1m J. HUFTY & Co, 25 Canal

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL—AVRIL 1846.
SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Aufroy.
B
Baudreaux de Maille.
Beros frères
Boillon, Alexandre
[illegible], Moreau Jean
Bolle, Richard, prêtre
Bouget, les frères
C
Cabiane, Michel
Cautegrit, Pierre
Caillet, Antoine
D
Deporet, Bte et Vve Je-Bte.
Dubois, Gustave [illegible]
F
[illegible], Docteur

G
[illegible], les enfants
[illegible] de l'Isle [illegible] épouse
J
Jannin, Claude, François
L
Lanier, Auguste
Littee, Amelia
M
Michel, Jacques
P
Pichet, [illegible]
[illegible]
Q
Quintard, [illegible]
T
[illegible]
V
[illegible]

La chancellerie du Consulat, [illegible] située encoignure Rampart et St. Pierre, [illegible] les jours de [illegible]

[illegible] rouge en barriques [illegible] qualités [illegible] Julien en débarquement du navire Edouard, à vendre par [illegible] St Louis
[illegible] av